

## Communiqué de presse

### Le gouvernement du Tchad doit protéger les femmes déplacées contre la violence

GENÈVE, 25 novembre 2010 - Le gouvernement du Tchad ne parvient pas à protéger les femmes et les filles déplacées, selon un rapport de l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC).

Alors que l'on célèbre mondialement la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les femmes et les filles déplacées dans l'Est du Tchad font face à une violence grave et généralisée perpétrée par des milices et bandes armées, par des forces gouvernementales, et par des membres de leurs propres communautés et familles. «Leurs droits sont systématiquement violés», a déclaré Mme Elisabeth Rasmusson, Secrétaire générale du NRC, «non seulement par les auteurs de violences, mais également par un gouvernement qui ne les protège pas, ne les aide pas et ne leur donne pas accès à la Justice. »

Au sein de la population locale, une personne sur cinq a été déplacée à cause du conflit armé interne, de la violence interethnique pour l'accès aux terres et aux ressources naturelles, et par le banditisme. En conséquence, l'Est du Tchad abrite aujourd'hui près de 171 000 personnes déplacées internes vivant dans 38 camps.

Le gouvernement tchadien n'a pas déployé de forces de sécurité pour protéger les civils, il n'a pas fourni les soins de santé essentiels, des abris ou un soutien pour les survivantes de la violence. Il n'a pas mis en oeuvre les lois qui interdisent la violence contre les femmes et les filles et n'a pas mené d'enquêtes ou entamé de poursuites contre les responsables, même quand ceux-ci sont membres des forces armées.

Pour Mme Rasmusson: «L'échec du gouvernement dans la protection des femmes et des filles déplacées au Tchad représente un obstacle majeur pour leur bien-être futur et le développement de leurs communautés. Alors que les soldats de maintien de la paix se préparent à quitter le Tchad, la nécessité pour le gouvernement de respecter ses obligations devient de plus en plus urgente. »

Plus de 70 organisations humanitaires internationales fournissent une assistance aux communautés déplacées dans l'Est du Tchad. Cependant, il y a des lacunes dans leurs mécanismes de protection. Les victimes de violence sexuelle peuvent avoir besoin d'un certificat médical pour tenter un recours en justice, mais elles luttent pour obtenir ces certificats auprès des médecins des ONG qui craignent de s'engager dans des procédures judiciaires. Les tribunaux mobiles mis en place par l'ONU ne se rendent qu'une seule fois par an dans chaque zone et jusqu'à présent ils ont rarement eu à se prononcer sur des cas de violence sexuelle.

Le manque de moyens d'existence pour les hommes déplacés et la frustration qui en résulte, sont associés à une augmentation de la violence domestique; les hommes déplacés ont besoin d'aide pour acquérir de nouveaux métiers leur permettant de trouver du travail dans d'autres parties du pays et de soutenir leurs familles.

#### Informations pour les rédacteurs:

Le rapport complet ainsi qu'un résumé du rapport, intitulé *Outrage national: la violence contre les femmes et les filles déplacées dans l'Est du Tchad*, peuvent être téléchargés sur: [www.internal-displacement.org/countries/chad](http://www.internal-displacement.org/countries/chad).

Basé à Genève, l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC), établi par le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), est le principal organisme international de surveillance des déplacements internes dans le monde entier. Pour plus d'informations, contactez Kate Half, directrice de l'IDMC (41 22 799 0703 / [kate.half@nrc.ch](mailto:kate.half@nrc.ch)) ou Laura Perez, analyste pays sur le Tchad pour l'IDMC (1 646 267-1090 / [laura.perez@nrc.ch](mailto:laura.perez@nrc.ch)).